

peuvent se rassembler librement. De plus, l'Office produit et distribue des bandes d'images et des photos portant sur le Canada, comme l'exige sa fonction principale que décrit ainsi la loi: «. . .pour entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national. . .». Les films sont produits surtout en anglais et en français. Lorsque c'est possible, des versions en langues étrangères sont établies afin d'accroître l'utilité des films de l'Office à l'étranger.

Le programme canadien de films communautaires de 16 mm s'appuie sur un réseau national de circuits, de conseils du film et de cinémathèques qui est puissamment soutenu par les organismes et les particuliers qui s'intéressent à l'action communautaire. On compte plus de 700 organismes nationaux, provinciaux et locaux de distribution où des milliers de films de 16 mm sont à la disposition du public. L'Office prête ou vend ses films.

Un grand nombre de spectateurs des 16 mm assistent à des projections dans des maisons d'enseignement, ce qui montre les progrès réalisés par les programmes d'enseignement audio-visuel dans les écoles et les universités du Canada. On constate aussi que les organismes et les groupes choisissent plus judicieusement leurs films. Cela est en partie attribuable à ce que l'on peut obtenir de l'Office des séries de films portant sur un thème principal et qu'il existe un grand choix de sujets dont certains répondent particulièrement bien aux buts et aux programmes de nombreux groupements.

Les films de l'Office sont aussi montrés dans les cinémas et à la télévision, tant au Canada qu'à l'étranger, et des reportages sur l'actualité sont aussi produits régulièrement pour les cinémas et la télévision. La distribution se fait généralement par contrat avec les agences de distribution.

Une partie importante du programme de production et de distribution de l'Office est destinée d'abord à la télévision canadienne et étrangère. Des séries de films originaux passent régulièrement aux chaînes française et anglaise du Canada. Des films spéciaux provenant de l'importante cinémathèque générale de l'Office sont mis à la disposition de Radio-Canada et des stations privées. A l'étranger, grâce aux progrès réalisés par la télévision, les films de l'Office sont vus par des auditoires qu'il serait impossible d'atteindre autrement.

A l'étranger, outre la distribution commerciale dans les cinémas et à la télévision, la circulation des 16 mm s'effectue par l'entremise des missions des ministères des Affaires extérieures et du Commerce, des bureaux locaux de l'Office national du film à Londres (Angleterre); à Paris (France); à New York, Chicago et San Francisco (États-Unis); à New Delhi (Inde); et à Buenos Aires (Argentine) ainsi que des bibliothèques de divers organismes culturels. Chaque année, l'Office vend à l'étranger des centaines de films. Des accords existent entre l'Office et les sociétés productrices de films pour le compte des États étrangers, ce qui signifie que le Canada échange de nombreux films avec divers pays, favorisant ainsi l'entente internationale.

L'Office national du film possède une galerie de plus de 150,000 photos qui sont mises, à prix modique, à la disposition des revues, journaux et autres périodiques désireux de fournir des renseignements d'actualité sur le Canada.

Section 5.—Le Conseil des Arts du Canada

Par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, instituée en 1949, le Conseil des Arts du Canada a été établi en 1957 pour encourager l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. Une somme de cent millions de dollars provenant du Trésor public a été versée au Conseil, dont la moitié a servi à constituer une Caisse de subventions de capital aux universités pour aider les maisons d'enseignement supérieur à agrandir leurs établissements consacrés aux arts, aux humanités et aux sciences sociales; l'autre moitié forme une Caisse de dotation dont le revenu annuel courant est d'environ \$3,100,000.